

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GALAN
Séance du 18 juin 2026

N°48/2026

Objet : Convention avec France Travail

L'an deux mille vingt-six et le dix-huit juin à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Bernadette SABATHIER (Maire).

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 ; en exercice : 15 ; qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 12 juin 2026

Présents : SABATHIER Bernadette, BLUTHE-RAMONE Benjamin, PASKA Lydie, BEFFEYTE Jean-François, SOMA Marie-Anne, BENANIBA Sonia, BRUNET Elodie, CAILLET Sylvain, CAZABAT Jérôme, PAVEL Vlad, DUPLAN Adrien, RODRIGUEZ Audrey, CORRIERI-SAMBLAS Ghislaine, LACROZE Stéphane, ENFEDAQUE Christine.

A été nommée secrétaire : Madame Lydie PASKA

Madame la Maire expose à l'assemblée le projet de partenariat avec l'établissement public France Travail visant à créer un Point Contact France Travail au sein du Point d'Information Numérique et Territoriale (PINT) de la Mairie de Galan.

Ce service de proximité a pour objectif de :

1. Permettre aux usagers du territoire d'accéder gratuitement aux services dématérialisés de France Travail (inscription, actualisation mensuelle, consultation d'offres d'emploi, édition d'attestations).
2. Offrir un accompagnement et un soutien aux personnes en situation de fracture numérique ou d'éloignement des services publics.
3. Éviter aux habitants des déplacements systématiques vers les agences de secteur.

Madame la Maire précise que ce partenariat ne génère pas de charge financière directe supplémentaire pour la commune, celle-ci mettant à disposition l'équipement informatique existant et les locaux du PINT.

La convention fixe les modalités d'organisation, les engagements réciproques des parties ainsi que la mise à disposition par France Travail de la documentation et des outils nécessaires.

Considérant l'intérêt général de maintenir et de développer une offre de services publics de proximité inclusive et accessible au cœur de la ruralité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la Commune de Galan et l'établissement public France Travail pour la création d'un Point Contact France Travail au PINT.
- AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Bernadette SABATHIER, Maire

Lydie PASKA, Secrétaire de séance

